

COMITE DE PILOTAGE DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES DES PAYS DE LA LOIRE

Réunion du 19 septembre 2017

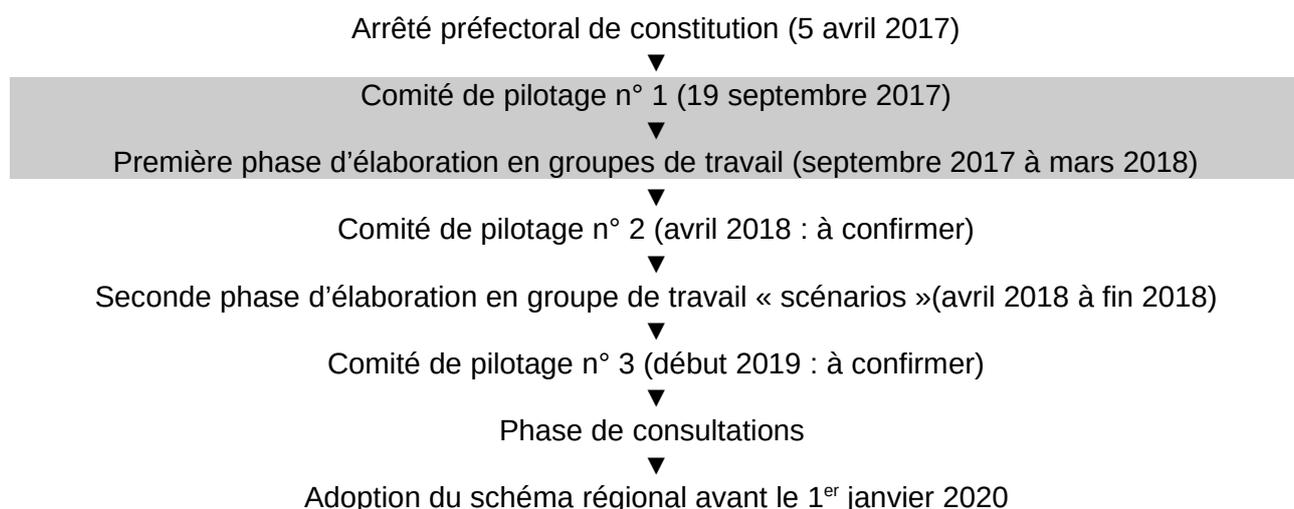
Modalités de mise en œuvre et de gouvernance du schéma régional des carrières des Pays de la Loire

Note de séance

Le rappel du contexte régional des carrières et du contexte réglementaire figure en annexe.

Gouvernance

Le schéma suivant résume les principales phases d'élaboration du schéma régional des carrières en Pays de la Loire.



Le comité de pilotage du 19/09/2017 permettra de présenter et lancer la démarche et de valider la première phase d'élaboration du schéma régional (en grisé sur le schéma ci-dessus).

La DREAL, avec l'appui principal du BRGM, est chargée de la rédaction du schéma régional des carrières sur la base des contributions réalisées et en cours (BRGM, Cellule économique régionale de la construction, CEREMA...)

Plusieurs groupes de travail thématiques seront mis en place : ils seront chargés de préparer les éléments nécessaires à la définition des orientations, des objectifs et des mesures du schéma.

Chaque groupe sera plus spécifiquement en charge du suivi de la rédaction d'une partie du futur schéma et sera sous la responsabilité d'un binôme d'animateurs. La DREAL, en tant que structure en charge de l'élaboration du SRC, participera à chaque binôme et assurera la coordination entre les groupes.

Lors du Comité de Pilotage du 19 septembre, les participants seront invités à s'inscrire à un ou plusieurs des groupes et à préciser s'ils souhaitent participer à l'animation du ou des groupes en question.

L'animation d'un groupe consistera à planifier les réunions, en assurer le bon déroulement, en réaliser les compte-rendus et veiller aux échanges et aux travaux à réaliser entre les réunions (respect des délais de relecture entre autres).

Les membres des groupes s'engagent à participer activement aux travaux des groupes et à respecter les délais fixés par les animateurs.

Principales études réalisées

Dans la perspective de réalisation du schéma régional et dans le cadre de l'Observatoire des Matériaux de carrières, la DREAL a confié plusieurs études préliminaires à la Cellule économique de la construction (CERC) des Pays de la Loire et au BRGM.

Ces études constitueront les principales bases de discussion des groupes de travail (voir point suivant sur les mandats des groupes de travail).

Le BRGM est également en charge de l'établissement du bilan des schémas départementaux et d'appui à la rédaction globale du schéma.

Mandats des groupes de travail et calendrier prévisionnel

Il est proposé au comité de pilotage la mise en place des groupes de travail suivants :

- **GT « Besoins et usages associés » : en charge des parties du schéma « Description des besoins », « Vision prospective des besoins à douze ans » et « Utilisation rationnelle des ressources minérales ».**

L'inventaire des besoins doit commencer par une description des bassins de consommation permettant ensuite d'investiguer les possibilités de ne pas faire appel aux ressources minérales ou de limiter leur consommation.

Cette analyse doit conduire à apprécier les capacités des gisements de ressources issues du recyclage à répondre aux besoins de la région et ainsi la nécessité ou non de maintenir un certain niveau d'exploitation de la ressource minérale primaire.

La description des besoins identifie les bassins de consommation de la région et des flux associés, en distinguant les grandes classes d'usages (matériaux pour la construction, roches ornementales et de construction, substances pour l'industrie) et les caractéristiques attendues des ressources.

L'évaluation prospective à douze ans des besoins en ressources minérales de la région est déclinée selon les 3 grandes classes d'usage des matériaux de carrières.

L'évaluation des besoins actuels et futurs tient compte du développement des transports, des projets de construction, de l'évolution démographique, du soutien et du développement de l'activité économique et industrielle et de l'évolution des modes de construction.

L'estimation des besoins en ressources minérales de la région tient compte des besoins des autres régions, dépendantes en granulats, matériaux et substances de carrières produits dans la région, identifiant ainsi des bassins de consommation situés hors de celle-ci.

Principales études réalisées :

- Production et consommation de granulats : état des lieux et prospective à l'horizon 2030 (rapport CERC finalisé et validé par l'Observatoire des matériaux de carrière)

- Production et consommation de sables : état des lieux et prospective à l'horizon 2030 (rapport CERC en cours de relecture par les membres de l'observatoire des matériaux de carrière)

- Substitution des matériaux alluvionnaires et incidences économiques (rapport CERC en cours de relecture par les membres de l'observatoire des matériaux de carrière)

► **La première réunion de ce groupe est prévue le 16 octobre 2017.**

- **GT « Ressources » : en charge de la partie du schéma « Inventaire des ressources »**

L'inventaire des ressources peut prendre la forme d'un tableau indiquant, par grand type de ressources, les produits associés (matériaux et substances de carrières), leurs usages associés et les tonnages.

Il distinguera :

- Les ressources primaires, terrestres et marines
- Les ressources issues du recyclage

Seront également définis :

- La classification des gisements (intérêt national et régional)
- Le recensement des zones spéciales de carrières

Principales études réalisées :

- Production et consommation de granulats : état des lieux et prospective à l'horizon 2030 (rapport CERC finalisé et validé par l'Observatoire des matériaux de carrière). Ce rapport inclut un inventaire des ressources alternatives.

- Inventaire des ressources primaires terrestres (étude BRGM en cours).

► **La première réunion de ce groupe est prévue le 20 novembre 2017.**

- **GT « Logistique » : en charge de la partie du schéma « Logistique »**

La description de la logistique devra prendre en compte :

- les modes de transport disponibles dans la région ;
- les types de transport utilisés pour la logistique des matériaux, en distinguant ceux dont l'impact sur le changement climatique est faible ;
- quand il est connu, le coût énergétique annuel du transport des granulats par type de transport ;
- les types de transport utilisés pour l'acheminement des matériaux vers d'autres régions ;
- le nombre et la localisation des sites de transit et de stockage des matériaux.

Principale étude réalisée :

- Analyse de la problématique du transport (étude BRGM achevée)

► **La première réunion de ce groupe est prévue le 7 novembre 2017.**

- **GT « Enjeux environnementaux » : en charge de la partie du schéma « Enjeux environnementaux »**

Les enjeux environnementaux associés à la production et à la logistique des matériaux et substances de carrières rassemblent toutes les problématiques liées à l'environnement de la région : gestion et préservation des eaux, pollution de l'air, préservation des espèces, biodiversité, nuisances, consommation d'énergie, transformation d'espaces (agricole ou sylvicole), planification du territoire.

Pour chacune des grandes classes d'enjeux, il convient de retenir les enjeux identifiés dans les autres plans et schémas susceptibles d'être concernés par la mise en œuvre du schéma des

carrières.

Le rapport comportera donc une liste argumentée des enjeux de la région, à prendre en compte au regard de l'approvisionnement en ressources minérales.

Principale étude réalisée :

- Agrégation et hiérarchisation des données environnementales (étude BRGM en cours).

► **La première réunion de ce groupe est prévue le 13 novembre 2017.**

- **GT « Enjeux techniques et sociaux » : en charge de la partie du schéma « Enjeux sociaux et techniques »**

Les enjeux sociaux seront estimés par le nombre d'emplois associés à l'industrie extractive et par un relevé des préoccupations publiques exprimées en regard des carrières.

Les enjeux techniques seront appréciés par la consultation des « matériauthèques » du CSTB, du Cerema, du CTMNC et du CERIB (évolutions technologiques permettant, par exemple, d'améliorer la valorisation des ressources, d'ouvrir des possibilités de substitution, de meilleur usage ou d'usage plus économe...).

► **La première réunion de ce groupe sera fixée au cours du premier trimestre 2018**

Annexe à la note de séance

1. Contexte régional

Les industries de carrières, matériaux de constructions et minéraux regroupent deux types d'activités :

- Les industries extractives qui valorisent les ressources géologiques (roches massives, roches meubles) ;
- Les industries de transformation qui fabriquent, à partir des matières premières extraites, des produits tels que le ciment, le plâtre, les produits en béton (tuyaux, dalles, blocs...) et le béton prêt à l'emploi (BPE).

Ces produits sont ensuite utilisés par plusieurs secteurs d'activité : le bâtiment et les travaux publics, l'industrie (chimique, papetière...), le secteur ferroviaire (ballast) ou l'agriculture (amendement agricole, maraîchage).

La région des pays de la Loire comptait 221 carrières autorisées au 1/1/2016 sur environ 4000 carrières en France.

La production moyenne annuelle de granulats s'est élevée à **45,2 millions de tonnes/an** entre 2004 et 2015 (dont près de 70 % issus de roches massives).

Le schéma départemental du Maine et Loire a été révisé en 2015 (arrêté du 8 octobre 2015) et la révision est en cours pour la Sarthe (consultation du public entre le 29 mai et le 27 juin 2017).

Le schéma de la Loire-Atlantique a été adopté le 9 juillet 2001. Le schéma de la Mayenne a été adopté le 4 juillet 2001. Le schéma de la Vendée a été adopté le 25 juin 2001.

Pour ces trois schémas départementaux, une mise à jour des données a été réalisée dans l'optique du schéma régional des carrières.

2. Contexte réglementaire

La loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi « ALUR ») publiée le 24 mars 2014 a en particulier institué le schéma régional des carrières (SRC).

Les objectifs, le cadre et les modalités de mise en œuvre du schéma régional des carrières figurent maintenant dans l'article L515-3 du code de l'Environnement (CE).

Le décret d'application du 15/12/2015 a précisé la structure, le contenu, le pilotage ainsi que les modalités d'évaluation et de révision du schéma régional (articles R515-2 à 8 du CE).

Les dispositions relatives aux schémas départementaux restent applicables jusqu'à l'adoption d'un schéma régional et au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

Au plus tard six ans après la publication du schéma régional, le préfet de région procède à l'évaluation de sa mise en œuvre et procéder éventuellement à sa révision.

Le préfet de région est chargé de l'élaboration et de l'adoption du Schéma régional des carrières et définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité de pilotage.

Le COPIL est constitué de 4 collègues (Services de l'état ; Collectivités territoriales ; Professionnels ; Personnes qualifiées en sciences de la nature, associations de protection de la nature et organisations agricoles).

Il est chargé de proposer au préfet de région les orientations permettant d'assurer l'approvisionnement durable et soutenable en ressources minérales pour la région.

